



## Insolvabilité d'un usufruitier de mon mari

Par **cedric**, le **30/10/2009** à **15:08**

Bonjour,

mon mari étant décédé en novembre 2008, en me laissant une facture de 2800 euros, à cette période je me trouvais en soins thérapeutiques avec 2 filles et un chien à ma charge, donc insolvable???

je suis fiché en dossier de surendettement à la banque de France et ayant fait une renonciation à succession pour moi et mes filles.

à ce jour je n'ai plus de relance à qui la facture était due, dois-je toujours payer la facture ??

dans l'attente d'une réponse, sincères salutations